

3. Maintenir l'Afrique dans les priorités de la communauté internationale et du Canada

La promotion du rôle des organisations régionales ne doit pas signifier un retrait de la communauté internationale de la gestion des problèmes de sécurité en Afrique. Le Canada doit continuer à déployer des efforts au sein des Nations Unies et de ses partenaires bilatéraux pour concrétiser les objectifs de la Déclaration du millénaire et du plan d'action pour l'Afrique issue du dernier Sommet du G8 en juillet 2002 au Canada. Le Canada, à cet égard, devrait suivre de près l'évolution de la mise en place des structures de l'Union africaine. Cette dernière pourra jouer un rôle central dans la promotion de la paix et de sécurité en Afrique mais à condition que les pays africains lui confèrent les moyens politiques et institutionnelles de son action.

Le Canada doit continuer à inscrire son action dans un cadre multilatéral — notamment celui des Nations Unies — et harmoniser ses initiatives avec celles d'autres pays, car il ne pourra pas tout faire seul. Le Canada pourrait agir pour associer d'autres institutions intergouvernementales auxquelles il participe avec d'autres pays africains et occidentaux, comme le Commonwealth et l'Organisation Internationale de la Francophonie, à la gestion des questions de paix et de sécurité en Afrique.

Le Canada devrait promouvoir le renforcement de la coopération entre l'ONU, d'autres organisations internationales et les organisations régionales. D'ailleurs, la récente décision d'ouvrir un bureau sous-régional des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, après la mise en place d'un premier bureau de liaison avec l'OUA, est une initiative encourageante.

Les efforts du Canada devraient également inclure des initiatives pour des solutions politiques aux conflits en cours en Afrique, notamment dans la région des Grands Lacs et continuer à s'investir dans les activités de consolidation de la paix en Afrique. Ces dernières devraient surtout veiller à intégrer les groupes de la société civile dans les activités et les processus décisionnels concernant le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Les pays africains devraient encourager le développement des mécanismes traditionnels africains de résolution des conflits et de réconciliation.

Le rôle de la communauté internationale reste crucial pour la consolidation de la paix dans les situations post-confliktuelles mais requiert des moyens et une volonté politique que le Canada pourrait aider à réunir en usant de son poids diplomatique dans les enceintes politiques et financières internationales.

Tout en favorisant le développement des capacités africaines, le Canada devrait continuer à prendre part à des interventions de paix en Afrique. Il devrait rester ouvert aux invitations des institutions africaines, dans le cadre ou en dehors des Nations Unies. En effet, on ne doit pas exclure la possibilité de collaborations limitées et ponctuelles hors-onusiennes en appui aux organisations africaines, par exemple par l'envoi de conseillers civils ou militaires ou l'approvisionnement lors de missions de paix africaines. L'ouverture publique du Canada à cette possibilité pourra aider à assurer sa crédibilité sur le continent africain.